

18-24 SEPTEMBRE 2023

**AU TRAVAIL,
ON S'Y REND
AUTREMENT !**



Mesdames, Messieurs,

Du 18 au 24 septembre, la Communauté d'Agglomération de Vesoul et la ville de Vesoul participeront au **Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté**, "Au travail, on s'y rend autrement !", organisé par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL, la CCIR et de la CMAR.

Ce défi régional concerne tous les établissements employeurs de notre territoire. Il vise à encourager et à promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) lors des trajets domicile-travail.

Cette semaine sera pour nous tous une opportunité d'expérimenter de nouvelles formes de déplacement et de partager un moment de convivialité, le tout en faveur de la transition écologique et de notre environnement. Alors cette semaine-là, comme de nombreux autres salariés et agents de Bourgogne-Franche-Comté, **mobilisez-vous pour vous déplacer autrement que seul(e) en voiture jusqu'à votre lieu de travail**. Ainsi, vous contribuerez à préserver notre cadre de vie pour le plus grand bien de tous.

Se déplacer autrement, c'est utiliser les modes de déplacement suivants : marche, vélo, transports en commun (bus, train...), covoiturage, roller, trottinette... Mais se déplacer autrement, cela peut être aussi ... ne pas se déplacer. Ainsi, le télétravail est considéré comme une solution alternative à la voiture individuelle puisque le « non-déplacement » permet évidemment de réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail.

A l'occasion de cette semaine dédiée à la mobilité, un **concours photos** est organisé au sein de nos deux collectivités pour les agents participant. Laissez libre cours à votre imagination, à votre originalité et envoyez-nous votre photo. (Se reporter au règlement intérieur du concours ci-joint)

Comment enregistrer votre participation ?

1. Inscrivez-vous dès maintenant sur <https://www.challengemobilite-bfc.fr/> > Démarrer mon inscription > Je suis un(e) salarié(e). Renseignez ensuite le code établissement et complétez le formulaire en ligne.
Pour les agents de la CAV, le code établissement est le suivant : CAV-2022, et pour les agents de la ville de Vesoul : VIL-2022.

Suite à la semaine du Challenge de la Mobilité, à compter du 24 septembre, vous aurez jusqu'au 6 octobre pour enregistrer votre participation et les trajets effectués sur le site internet du challenge. Pour vous aider dans la saisie du formulaire, vous avez à votre disposition un guide d'aide à la saisie accessible depuis [challengemobilite-bfc.fr/modes-d-emploi](https://www.challengemobilite-bfc.fr/modes-d-emploi)

2. Envoyez votre plus belle photo par mail à muriel.redersdorff@vesoul.fr

Suite à la semaine du challenge, une remise des prix sera organisée pour récompenser les agents arrivant en tête de chaque catégorie.

Je vous attends très nombreux pour participer au Challenge de la Mobilité « Au travail, on s'y rend autrement » du lundi 18 au dimanche 24 septembre prochain.



Maire-Président,

Alain CHRÉTIEN

Organisé par



En partenariat avec

